9e année — Ottawa, Samedi, 15 Janvier 1887 — No. 7

ABONNEMENT

Par année.....$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre mois..... 1.50

Edition Hebdomadaire.....$1.00

Administration et Rédaction,
524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.08

Avis de Naissance, Mariage ou Décès .50

La Société de Publicité,
Propriétaire.

LE CANADA

Ottawa. 15 Janvier 1887

REMIS

Une dépêche de M. Tassé nous annonce qu'il ne pourra recevoir aujourd'hui la requête que les Canadiens-Français de la Capitale devaient lui présenter ce soir, lui demandant de se présenter de nouveau pour les représenter au Parlement.

Cette requête lui sera présentée lundi.

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENTS

Le *Free Press*, de Winnipeg, ayant ces jours derniers, reproduit certains passages des discours de M. Laurier et de M. Blake sur la question du Nord Ouest, et ayant prétendu que les Métis avaient été injustement traités par le gouvernement conservateur, ce qu'il n'avait jamais osé faire auparavant, car à Winnipeg il n'est pas aussi facile de mentir sur ce sujet qu'il est facile de le faire dans les endroits eloignés du théâtre de l'insurrection, le *Manitoban*, de Winnipeg, a fait une réplique victorieuse à son confrère.

Son article est trop long et trop détaillé pour que nous puissions le reproduire intégralement ; nous en extrayons seulement quelques passages qui font voir le peu de raison que les Métis avaient de se révolter. C'est l'ignorance seule et le fait que des agents libéraux avaient réussi à faire croire aux Métis qu'ils paieraient des taxes s'ils prenaient leurs inscriptions pour leurs terres, qui ont empêché ces pauvres demi-sauvages de se conformer à la loi.

Voici ce que dit le *Manitoban :*

Dans la seule paroisse de Saint Laurent, à l'époque de l'arpentage en 1870, alors que, on s'en souvient, le gouvernement Macdonald était au pouvoir, quelques familles s'y établirent, et qu'a fait le gouvernement Macdonald ? Leur a-t-il, comme le *Free Press* l'affirme mensongèrement, imposé de force le système d'arpentage américain ? Non. Il n'a rien fait de tel.

L'établissement de Saint-Albert a été arpenté en lots de rivières ayant un front de dix chaines sur la rivière, ainsi que le demandaient les colons, mais sans qu'ils eussent envoyé aucune requête. Le long de la Saskatchewan sud, en dehors de la paroisse St Laurent, il n'y avait, avant l'arpentage, que 17 familles d'établies et elles étaient dispersées sur un parcours de 60 milles, le long de la rivière sur les deux rives. Il est absurde de prétendre qu'on aurait dû encourir la dépense d'arpenter une telle étendue de terrain pour satisfaire un si petit nombre de colons. De plus, il n'y a aucune preuve qu'on désirait ce mode d'arpentage, bien plus, les actes de la majorité des colons font voir que le système ordinaire d'arpentage leur convenait parfaitement. Chacun d'eux aurait pu obtenir son *entrée* pour un quart ou une moitié de section de manière à comprendre toutes leurs améliorations et sans intervenir aux droits des autres, et au besoin nous sommes en état de prouver cela de la manière la plus complète et la plus irréfutable.

Cela dispose donc de l'énorme fausseté que le gouvernement Macdonald a imposé le système d'arpentage américain aux colons disséminés sur les rives de la Saskatchewan avant la date de l'arpentage. Là où les colons étaient établis près les uns des autres, comme à Saint-Laurent, le système d'arpentage par lots de rivières leur fut accordé librement et volontairement. Là où dix-sept colons étaient éparpillés sur une distance de 60 milles et lorsque dans tous les cas on était certain que les améliorations de chacun pouvaient lui être assurées avec l'autre système d'arpentage, ce système fut adapté et on n'encourut pas de dépenses inutiles. C'est là le plus grand crime du gouvernement. Le *Free Press* dit : " Ces Métis refusent d'entrer leurs terres d'après le nouvel arpentage."

Mais quels étaient ces Métis ? Ce n'étaient pas les Métis primitifs du Nord-Ouest qui s'étaient établis là avant l'arpentage, comme le *Globe* du Manitoba voudrait trompeusement le faire croire au public. Presque tous étaient des Métis du Manitoba qui avaient reçu des terres dans le Manitoba, lors du règlement de la question métisse et qui les avaient vendues dans un but de spéculation et avaient gagné les rives de la Saskatchewan dans le but d'y répéter les profits qu'ils avaient faits à la Rivière Rouge en trafiquant de leurs titres. Ceci est prouvé par le fait que des 258 réclamants dans toutes les paroisses et tous les établissements le long de la Saskatchewan du Sud, chiffre qui comprend tous les colons primitifs, établis antérieurement à l'arpentage, 173 étaient des Métis du Manitoba, 24 étaient des Métis du Nord-Ouest, et pour 18, il est douteux s'ils étaient des Métis du Manitoba, du Nord Ouest, des Etats-Unis, ou des Métis pourvus en vertu des traités avec les Sauvages. Les 29 autres étaient des Métis Américains ou par métis du tout.

A leur arrivée, ces colons s'établirent sur les terres arpentées et refusèrent de se conformer aux conditions d'amélioration qui, dans la plupart des cas, étaient presqu'insignifiantes. En août 1883, M. Gauvreau, alors assistant agent des terres de la Puissance à Prince Albert, un Canadien-français, reçut instruction d'aller voir chaque colon français, métis ou autre du district, de rechercher sur quel quart de section il était établi et de le presser de faire une demande d'inscription. C'est ce qu'il fit ; mais ils n'en firent rien en dépit des pressantes sollicitations du prêtre catholique.

M. Gauvreau fit rapport que quelques-uns refusaient d'en agir ainsi par ignorance, croyant qu'ils auraient à payer des taxes ; d'autres se disaient informés que s'ils faisaient une demande d'inscription, le gouvernement pourrait les enrôler, mais ils ne savaient pas trop à quoi s'en tenir sur l'ennemi qu'ils auraient à combattre. Ces faits démontrent cependant la présence parmi les Métis d'aviseurs mal disposés et mal intentionnés.

Aujourd'hui que les comploteurs libéraux ont accompli leur œuvre de ruine et de sang, et ont, dans un but politique, allumé la guerre civile dans le Canada, ces pauvres dupes sont revenus à la raison et ont tous pris leurs terres de la façon indiquée par M. Pearce, sans que la moindre injustice ait été faite à qui que ce soit. Il y a là une réponse suffisante à ces descendants d'Ananie qui prétendent que le gouvernement empêchait les métis de la Saskatchewan d'obtenir leurs terres suivant leur mode habituel de s'établir.

Si le *Free Press* n'est pas dans une ignorance crasse, il n'est qu'un impudent menteur, il n'y a plus lieu de chercher chez lui ni scrupules ni bonne foi. Les lettres du révérend Père Leduc, qui habite à 350 milles des paroisses qui ont servi de théâtre à la révolte, ne font mention que des besoins des colons de la Saskatchewan du Nord et des districts voisins d'Edmonton et du fort Saskatchewan.

Le *Free Press* laisse entendre que ces lettres ont été ignorées. Or les lettres du Père Leduc, écrites au commencement de l'année 1883, ont été suivies, dans l'automne de la même année, de l'arpentage qu'elles demandaient et que sir David Macpherson avait promis aux colons qui l'avaient demandé. Les colons du district du Père Leduc n'ont pas pris part au mouvement révolutionnaire suscité au milieu de leurs compatriotes de la Saskatchewan du Sud, à 400 milles de distance ; jamais, du reste le reverend Leduc n'a écrit la moindre chose qui pût faire penser que les colons de son district désiraient un autre système d'arpentage. Nous pourrions apporter bien d'autres arguments à la réfutation, mais elle est déjà assez longue et assez concluante pour démontrer que le réquisitoire que le *Free Press* développe en longues colonnes n'est qu'un amas de mensonges et de méprisables insinuations, que ce journal n'a que son ignorance et sa mauvaise foi pour excuse lorsqu'il accuse le gouvernement de " négligence cruelle et grossière. "

NOTES POLITIQUES

Sir John A. Macdonald est de retour à Ottawa depuis hier. Rien de fixé encore quant à la date des élections fédérales.

On télégraphie de Winnipeg que M. Royal se présentera de nouveau dans Provencher, et qu'il n'a aucune connaissance qu'il devait être nommé Lieutenant-Gouverneur des Territoires.

M. Jodoin a de nouveau été choisi comme candidat conservateur dans le comté de Chambly contre M. R. Préfontaine.

Le bill de l'armée a été rejeté par le Reichstag allemand par 186 voix contre 154. Bismarck pour se venger a fait dissoudre les chambres immédiatement et a fixé les élections générales au 21 février.

DANS LA CAPITALE

Le service civil

Un ordre en conseil règle que le traitement des employés du service civil à Ottawa sera payé le 15 de chaque mois et non pas le dernier jour du mois comme ci-devant, non plus que le premier jour comme la chose s'était pratiquée naguère.

Errata

Dans la liste des donateurs de l'Orphelinat St Joseph, publié hier, il s'est glissé quelques erreurs que nous tenons à corriger. Le nom de Mde G. F. Baillargé, député-ministre et M. F. R. E. Campeau, ont été omis ; au lieu de Mde Beaudet. il faut lire : Mde Beauset, et M. L. Dubé au lieu de S. Dubé.

Agrandissement de commerce

M. P. A. Roy, 209 rue Rideau, se voit dans la nécessité d'agrandir son magasin en conséquence de l'augmentation de ses affaires.

Son établissement est maintenant relié au système de téléphone Wallace pour la commodité de ses pratiques. Huitres en écaille et ouvertes. Poissons et tous les fruits de la saison toujours en magasin.

Réunion joyeuse

M. l'échevin Desjardins, conviait, jeudi soir, à l'issue de la dernière réunion du comité des évaluations pour 1886, dont il est le président, un certain nombre d'amis à un délicieux goûter donné au restaurant français tenu par M. Bellier, rue Metcalfe.

Au nombre de ceux présents on remarquait les évaluateurs Porter et Riopel, Son Honneur le maire Stewart, le Commissaire des évaluateurs Prat, les échevins Desjardins, Lewis et OLeary, MM. J. T. Johns, T. H. Russell et autres.

Après avoir fait ample justice aux excellents mets dont la table était chargée, les santés suivantes furent proposées : A M. l'échevin Desjardins, par M. le maire Stewart ; M. Desjardins, en réponse fit un discours remarquable qui fut vivement applaudi.

La santé du maire fut ensuite proposée par M. Russell et Son Honneur répondit avec beaucoup de tact.

M. Desjardins proposa alors les santés du commissaire et des évaluateurs qui procura l'avantage d'entendre d'éloquents discours de la part de MM. Pratt, Riopel et Porter.

" Au conseil de 1887" toast porté par M. Pratt auquel répondirent MM. les échevins Desjardins, Lewis et O'Leary.

La santé à la "Presse" fut ensuite proposée et des réponses magnifiques y furent faites par MM. Johns et Russell.

Cette réunion intime fait honneur à M. Desjardins qui ne pouvait mieux terminer son terme d'office comme président du comité des évaluations.

Menus faits

—M. Marsan, en enlevant la neige du toit de sa résidence, hier, a fait une chute assez sérieuse.

—Ce soir a lieu au Russell, le diner donné aux citoyens d'Ottawa par M. le maire McDougall.

—Lundi, après la première séance du Conseil de 1886, le nouveau maire M. McLeod Stewart offrira un diner à MM. les échevins et à quelque autres citoyens.

Cercle des Familles

La conférence du Cercle des Familles sera donnée dimanche soir, le 16 courant, à l'Institut Canadien par M. Chs Caron, ex-zouave pontifical, sujet : " Esquisse sur les événements de 1886."

Chant et musique. Admission, 10 cents.

Aux Electeurs

—DU—

QUARTIER No. 2 de la Cité de Hull.

Messieurs les Electeurs,

Ce n'est qu'à la suite de longues et pressantes sollicitations, et lorsque j'ai vu que la majorité des électeurs du quartier numéro deux ne voulait plus des services de M. Chs. Leduc que j'ai consenti à accepter la candidature que vous m'offriez.

Je ne crois pas nécessaire de vous faire une longue profession de foi ; vous me connaissez parfaitement ; j'ai été élevé parmi vous, j'ai rempli des charges publiques à votre satisfaction, et vous ne douterez aucunement que si je suis élu je prendrai vos intérêts à cœur et saurai les défendre dans le conseil de ville.

La nature de mes occupations me permet d'être plus au fait que n'importe qui de la nécessité urgente qu'il y a de réparer nos rues et soyez certains que je ferai tous mes efforts dans ce sens, car avec des bonnes rues, dans Hull, c'est une augmentation de commerce que nous attirons de la campagne.

Un des articles du programme que je m'efforcerai de réaliser lorsque je serai dans le conseil, sera de faire passer un règlement prohibant l'emploi de tout étranger à la ville sur les travaux qui se feront dans la cité de Hull aux frais de la Corporation. L'absence d'un règlement de cette nature a été cause que l'été dernier nombre de personnes d'Ottawa sont venues travailler aux excavations de l'aqueduc dans nos rues, tandis que nos ouvriers n'y pouvaient avoir d'ouvrage. Je n'ai pas besoin de vous dire que si je suis élu je ne ferai partie d'aucun *ring*, et que je donnerai chacun de mes votes d'une manière indépendante et en consultant l'intérêt général de la ville comme du quartier numéro deux en particulier.

En terminant, je vous remercie de la confiance que vous avez reposée en moi en m'offrant la candidature et j'espère que vous me la continuerez jusqu'au jour de la votation en me donnant le support de vos votes et de votre influence, afin que nous puissions triompher tous ensemble le soir du poll.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs les Electeurs,
Votre tout dévoué serviteur,
Magloire Dumontier.

Aux Electeurs

—DU—

Quartier No. 5 de la Ville de Hull.

MESSIEURS,—

Après les nombreuses sollicitations qui m'ont été faites de la part d'un nombre d'électeurs de ce quartier et tous les pour ainsi dire obligé en conscience de me rendre à mon devoir de citoyen d'accepter la candidature qui m'a été proposée pour la charge d'Echevin de ce quartier. Veuillez croire messieurs, que je suis très sensible à la marque de confiance que vous voulez bien reposer en moi en me faisant l'honneur de me choisir pour vous représenter dans le Conseil de la ville de Hull. Je n'aurais jamais eu l'ambition d'occuper cette place d'honneur, et si j'ai accepté cette lutte ce n'est seulement que dans le but de vous être utile.

Si le résultat de cette élection m'est favorable, messieurs, soyez certains que je ferai tout en mon pouvoir pour protéger les intérêts généraux de la ville et principalement ceux du quartier cinq.

Je me considère parfaitement indépendant, mais en même temps je puis vous déclarer que je n'ai aucun préjugé contre qui que ce soit. Je me ferai un devoir de suivre ma concience dans les délibérations du Conseil et de supporter des motions, que lorsque je serai certain qu'elles seront dans le plus grand intérêt de la ville, et pour le bien-être des contribuables.

Je ferai tout en mon pouvoir pour que les travaux de l'aqueduc se continuent dans le quartier cinq de bonne heure le printemps prochain. De même que j'emploierai touts les moyens et les influences que je pourrai avoir pour faire faire les travaux nécessaires, et avantageux dans ce quartier, tels que l'ouverture des nouvelles rues, la construction des trottoirs, des ponts, etc.

Si je suis élu, messieurs, je demanderai au conseil de la ville de Hull et je prendrai tous les moyens possibles pour obtenir de passer des résolutions ou règlements afin qu'aucuns travaux, ou entreprises de plus de trente piastres ne soit accordés sans que des soumissions soient demandées pour l'exécution des travaux, et que les contribuables de la Ville de Hull soient les seuls invités à faire de telles soumissions afin que les personnes qui payent les taxes aient l'avantage de gagner les deniers de la Corporation, de préférence aux étrangers à la ville.

Enfin, je m'engage, messieurs, à protéger fidèlement et sincèrement les intérêts des Canadiens, des pauvres comme des riches, sans préjudice aux autres nationalités.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué et obligeant Serviteur,
PAUL T. C. DUMAIS.

XMAS

TOBOCCAN
Ameliorée "Star."

Voyez là et vous n'en achèterez pas d'autre.

Raquettes

Grand assortiment à bon marché !

Couvertes pour chevaux, au prix coûtant ; se vendant rapidement. Pôles pour rideaux aux bas prix ordinaires, transparents avec dessins d'ornement pour fenêtres et rouleaux automatiques, seulement 95 centins.

LAMPES ELECTRIQUES

$1.50 Chaque

Articles de fantaisie pour présents.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE
NATIONALE DE COLE,
160 RUE SPARKS,
OTTAWA.

B. G.

BIG PUSH.

Tapis à Sacrifice.

237 Pièces de tapis Brusselles et Tapisserie à vendre cette semaine.

Conditions comptant.

Strictement un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Cie.

L'EAU [illegible] au Canada [illegible]

et Cie.,

150, 152, 154, rue Sparks.

LA GRANDE VENTE
—A—
MOITIE PRIX
—CHEZ—
WOODCOCK

D'Articles de Modes, Plumes, Dentelles et articles de goûts

est commencée ce matin (JEUDI.)

VENTE SANS RESERVE

Pour de bons marchés, Venez à bonne heure et voyez les grandes affiches.

39, rue Sparks

Assemblée d'actionnaires

AVIS est donné par le présent qu'une assemblée des actionnaires de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue aura lieu à l'archevêché d'Ottawa, LUNDI le dix-septième jour de janvier 1887, à 8 heures p.m., dans le but d'autoriser l'émission d'obligations, suivant l'intention de l'article quatorze de la charte de la dite compagnie.

Par ordre du conseil de direction,
LASSALLE GRAVELLE,
Sec.-Trésorier.

Ottawa, 5 janvier 1887

Soumissions pour Reliure

DES SOUMISSIOS CACHETÉES seront reçues par le soussigné, à ce bureau, jusqu'à SAMEDI, le 22 courant, pour la reliure des Statuts Révisés du Canada.

Des spécifications et formules de soumissions peuvent être obtenues à ce bureau.

Des garanties de la stricte exécution de l'ouvrage seront requises et le transport des feuilles imprimées des édifices du gouvernement et la délivrance des livres reliés au gouvernement devra se faire aux frais du soumissionnaire.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papèterie.
Dépt. des Impressions Publiques et de la Papeterie,
Ottawa, 10 janvier 1887.

Bonne Chance ! !

Dix mille pieces de belle

TAPISSERIE

venant d'être reçues, seront vendues à **5 CENTINS** la pièce.

CHEZ

P. C. GUILLAUME
LIBRAIRE
Coin des rues **SUSSEX ET YORK,**
Ottawa.

Ottawa 11 déc. 1886—1janv.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Brûleur 'Argand,

Pouvoir d'éclairage sans précédent Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend cheminé ordinaire. Absolument sur, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très élégamment et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres bruleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
114 rue Rideau
Ottawa, 4 nov. 1885—

Nouvel Etablissement

DE

RELIEUR

TENU PAR

Joseph Masse,

RUE SUSSEX,

(En haut du magasin de A. D. Richard.

M. MASSE ayant fait l'acquisition de toutes les machines requises pour la confection des Livres. Blancs, Reliures de luxe et de fantaisie, etc., vient d'ouvrir un atelier à l'adresse ci-haut désignée. Par sa longue expérience dans cette ligne d'affaires, il est en mesure de satisfaire tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Toute commande exécutée avec soin et promptitude et à des prix modérés.

JOSEPH MASSE

Ottawa 10 novembre 1886—

C. STRATTON

Marchand d'Epiceries
EN GROS ET EN DETAIL
COIN DES RUES
Dalhousie et St Patrick
OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers qu'il leur vendra des épiceries de premier choix des prix extrêmement bas et livrées à domicile.